

Dépêche AEF : AESH : salaires non versés, contrats non reçus... Le nouveau système se met en place difficilement, selon des syndicats

6-7 minutes

Des AESH n'auraient pas encore perçu leur salaire du mois de septembre dans plusieurs départements, selon les remontées du SE-Unsa et du Snuipp-FSU, les 8 et 9 octobre 2019. De plus, certains n'auraient pas encore reçu leurs contrats de travail. Une dizaine de départements seraient concernés. Ces dysfonctionnements seraient liés à des problèmes de logiciels d'éditions de contrats, selon les informations avancées par les services déconcentrés au SE-Unsa. Dans l'académie de Bordeaux, ces situations sont "maintenant régularisées ou en cours de régularisation", assure le rectorat le 10 octobre.



L'école Anatole-France de Garges-lès-Gonesse (95) participait à l'expérimentation d'un PIAL inter-degrés, lors de l'année 2018-2019

"Des contrats non-édités, des salaires non-versés ou versés tardivement et pas dans leur intégralité". Voici les difficultés auxquelles des AESH seraient confrontés dans une dizaine de départements, selon les remontées d'Élise Capéran du SE-Unsa. Les départements de la Seine-Maritime, la Loire, le Rhône, la

Dordogne ou la Gironde, entre autres, seraient concernés, selon la syndicaliste interrogée le 8 octobre par AEF info. "Les collègues ont l'impression d'être traités comme des moins que rien", résume-t-elle.

Des informations confirmées le 9 octobre par Francette Popineau, du Snuipp-FSU, qui compte également des AESH dans ses rangs : "Un certain nombre d'AESH n'ont pas été payés, alors que leur salaire n'est déjà pas conséquent", souligne-t-elle. Elle fait pour sa part état de dysfonctionnements dans la moitié des départements.

À titre d'exemple, dans l'académie de Bordeaux, alors que le versement du salaire devait intervenir le 26 septembre, certains AESH auraient été payés entre le 30 septembre et le 1er octobre quand d'autres devraient attendre jusqu'au 11 octobre pour l'être, selon Évelyne Faugerolle, responsable de l'Unsa dans l'académie. De plus, certains accompagnants, embauchés début septembre, n'auraient toujours pas de contrat de travail.

Depuis la rentrée 2019, il est prévu la création d'un service dans chaque DSDEN pour la gestion des AESH, la mise en place de Pia ou le renforcement des formations sur le handicap dans les académies ([lire sur AEF info](#)). Le cadre juridique du recrutement des accompagnants est également modifié : ils sont désormais tous recrutés sous le statut d'AESH (et non plus sous celui d'AVS) et signent désormais des CDD de 3 ans, renouvelables une fois avant l'obtention d'un CDI.

"Les choses n'ont pas été assez anticipées"

"Les services déconcentrés évoquent des problèmes liés à des logiciels d'édition des contrats", rapporte Élise Capéran. Contacté, le ministère de l'Éducation nationale renvoie vers les services déconcentrés, en charge du versement des salaires des AESH. Le rectorat de l'académie de Bordeaux assure pour sa part que "les problèmes constatés concernent une minorité de situation, moins de 2 %".

"Tous les intéressés ont été contactés personnellement au téléphone pour faire le point sur la situation. Toutes les situations ont été traitées et prises en charge. Elles sont maintenant régularisées ou en cours de régularisation concernant le versement de la paie et des aides d'urgence. Les services académiques et départementaux mettent tout en œuvre pour régulariser au plus vite

la situation des collègues sans contrat à ce jour", ajoute le rectorat.

Élise Capéran estime que la raison est plus simple : "Quand on donne des directives en juin pour qu'elles soient appliquées quatre mois plus tard, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des dysfonctionnements." "Les choses n'ont pas été assez anticipées", appuie Francette Popineau.

Localement, des actions se mettent en place. [France 3 Nouvelle-Aquitaine](#) fait par exemple état d'une grève à Eysines, en Gironde. Le SE-Unsa de Dordogne a adressé [un courrier](#) au [Dasen](#) du département pour "alerter sur la situation critique des AESH en ce début d'année".

École inclusive : "La nouvelle organisation peine à se mettre en place"

C'est plus largement cette "nouvelle organisation [de l'école inclusive] qui peine à se mettre en place", estime Francette Popineau. "La circulaire a suscité de nombreux espoirs mais la rentrée est chaotique", abonde Élise Capéran.

Le calcul du temps de travail des AESH pose notamment problème, selon Francette Popineau. Le temps de "travail invisible" des AESH - c'est-à-dire le travail qui n'est pas fait aux côtés de l'élève - n'est, selon elle, pas pris en compte, contrairement aux consignes de la circulaire. Élise Capéran estime que les AESH, qui sont rarement à temps-plein et touchent donc de petits salaires, "n'ont pas vu d'augmentation de leur temps de travail", contrairement à ce qu'annonçait Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)).

Dépêche n° 614227